

**POLE BANQUE DE DETAIL
DIRECTION CENTRALE MARKETING & RELATIONS CLIENTS**

Tunis, 28 Juin 2024

Grand Jeu MyBIAT 2024

Règlement

I - Objet / Définition /

Le « Grand Jeu MyBIAT 2024 » est un jeu sans obligation d'achat qui a pour objectif d'accroître la notoriété de l'offre digitale **gratuite** MyBIAT et d'inciter les clients à y souscrire et l'utiliser, et ce à travers la participation à un tirage au sort parmi les personnes ayant rempli l'une des conditions suivantes :

- Faire sa souscription à MyBIAT (si ce n'est pas déjà le cas) , s'y connecter puis cliquer sur le bouton « Je participe » accessible depuis la bannière promotionnelle du Grand Jeu qui s'affiche dès la connexion.
- Renseigner le « Formulaire de participation » disponible (en bas de page) sur le site www.biat.tn

II - Période :

Le Jeu se déroule sur la période allant du **01 juillet au 28 Septembre 2024.**

III - Modalités de participation - Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles au tirage au sort toutes les personnes physiques (Particuliers ou Professionnels) ayant rempli l'une des conditions suivantes sur la période du Jeu :

- Faire sa souscription à MyBIAT (si ce n'est pas déjà le cas) , s'y connecter puis cliquer sur le bouton « Je participe » accessible depuis la bannière promotionnelle du Jeu qui s'affiche dès la connexion.
- Renseigner le « Formulaire de participation » disponible (en bas de page) sur le site www.biat.tn

Tout participant à travers le formulaire de participation ayant communiqué des informations erronées ou incomplètes, sera automatiquement disqualifié et sa participation annulée.

بنك تونس العربي الدولي

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

S.A. au Capital de 178.500.000 D - RNE Identifiant Unique 0000110F
Siège Social: 70/72, Av. Habib Bourguiba - BP 520 - 1080 Tunis Cédex
Tél: 71 131 000 - Téléc: BIATUN 14090 - Fax: 71 342 820
www.biat.com.tn



Handwritten signature

Certifiée au Standard Financier

MSI
20000

شركة خفية الإسم رأس مالها 178.500.000 د
المعرف الوحيد بالسجل الوطني للمؤسسات 0000110F
المقر الرئيسي: 72/70 شارع الحبيب بورقيبة - ص.ب. 520 - 1080 تونس سيداكس
الهاتف: 71 131 000 - تلاكس: بيانون 14090 - فاكس: 71 342 820
www.biat.com.tn

Toute personne ne peut participer qu'une seule fois à ce Jeu. En cas de plusieurs participations (soit à travers le renseignement de plusieurs formulaires de participation, soit à travers le clic sur le bouton « Je participe » et le renseignement du formulaire de participation en parallèle), une seule participation sera retenue et considérée comme éligible au tirage au sort.

En cliquant à trois reprises sur le bouton « Plus tard » affiché sur MyBIAT, la bannière promotionnelle se ferme et la bannière du jeu ne sera plus affichée lors de la connexion.

Le personnel de la BIAT ne peut pas participer à ce Jeu.

IV - Publicité - Annonce du Jeu :

- Publicité externe sur les médias et les réseaux sociaux (Facebook, Instagram youtube, ...).
- Annonce sur le site internet de la BIAT www.mybiat.tn
- Affiches d'annonce dans les Agences BIAT
- Affichage urbain
- Radio
- E-mails et SMS aux clients BIAT

V - Tirage au Sort - Désignation des gagnants - Proclamation des Résultats :

① Tirage au Sort :

Un tirage au sort sera effectué parmi les personnes éligibles, et ce au cours de la 1^{ère} quinzaine du mois de Décembre 2024 en présence de Mr Jalel BAHI, huissier notaire, au Siège social de la BIAT.

Le tirage au sort désignera 18 gagnants qui recevront respectivement dans l'ordre :

☞ 1^{er} prix : 1 Gagnant

Une voiture KIA Picanto d'une valeur de 49 979 DT

☞ 2^{ème} prix : 3 gagnants (du 2^{ème} au 4^{ème})

Un Iphone 15 d'une valeur de 4 900 DT

☞ 3^{ème} prix : 3 gagnants (du 5^{ème} au 7^{ème})

Une playstation 5 d'une valeur de 2 845 DT

☞ 4^{ème} prix : 3 gagnants (du 8^{ème} au 10^{ème})

Un Ordinateur portable Gaming d'une valeur de 2 413 DT

☞ 5^{ème} prix : 3 gagnants (du 11^{ème} au 13^{ème})

Une IPAD d'une valeur de 1 570 DT

☞ 6^{ème} prix : 5 gagnants (du 14^{ème} au 18^{ème})

Une Smartwatch d'une valeur de 1 299 DT



🕒 Proclamation des résultats :

Les gagnants seront informés par la BIAT par téléphone et par e-mail et ce dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.

Par ailleurs, la liste des gagnants sera annoncée sur les supports médias prévus pour la campagne publicitaire du Jeu et affichée sur le site internet de la BIAT www.mybiat.tn et sur la page facebook et la page instagram BIAT, et ce dans les 10 jours ouvrables qui suivent la date du tirage au sort.

A cet effet, chaque gagnant autorise d'ores et déjà la BIAT, sans restriction ni réserve et sans préjudice aux dispositions réglementaires régissant la protection des données personnelles, à publier son nom et prénom parmi la liste des gagnants aussi bien sur le site internet et les pages facebook et instagram de la BIAT que sur les divers médias et réseaux sociaux, sans que cela lui confère une quelconque rémunération, ni droits ou avantages autres que l'attribution de son prix.

VI - Délivrance des prix :

La délivrance des prix aux gagnants aura lieu lors d'une cérémonie qui sera organisée au Siège social de la BIAT à une date qui sera spécifiée aux Clients gagnants à leurs coordonnées qu'ils ont communiquées à la BIAT. Si un gagnant est dans l'impossibilité de participer à cette cérémonie, il doit se faire représenter par une autre personne dûment habilitée (moyennant procuration avec signature légalisée). En cas de non récupération de son prix avant le 31/03/2025, le gagnant perd son droit au prix et ne peut réclamer sa récupération ultérieure ni aucune compensation quelconque.

Les gagnants autorisent par ailleurs la BIAT à publier leurs noms / prénoms et à utiliser les photos et les vidéos prises lors de la remise des prix pour toute action publicitaire. Cette autorisation implicite ne donne en aucun cas droit, pour les clients gagnants, à un droit d'image ou à quelque dédommagement que ce soit du fait de l'utilisation par la BIAT de ces photos ou du fait des éventuelles conséquences qui en découlent.

VII - Réserves (cas de force majeure) :

La BIAT se réserve le droit de suspendre, modifier, proroger ou annuler purement et simplement le Jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée et ce, sous réserve d'informer le public son site web www.mybiat.tn et sur sa page facebook <https://www.facebook.com/BanqueInternationaleArabeDeTunisie>

La BIAT ne peut être tenue pour responsable en cas :

- D'intervention malveillante,
- De dysfonctionnement de matériel et de logiciel,



- De force majeure ou de perturbations indépendantes de sa volonté, pouvant affecter le bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aura tenté de fausser le jeu, soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate, sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

Tout participant ayant communiqué des informations erronées ou n'ayant pas renseigné les mentions obligatoires figurant sur le bulletin de participation, sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

VIII - Règlement - Droit d'information :

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Mohamed Habib BEN CHEIKH LARBI, Notaire sis au 58, Rue Echam, Lafayette - 1002- Tunis.

Une copie de ce règlement peut être communiquée gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

